

# **VILLE DE BARR**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

**Du 8 Avril 2015 à 19 h en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Etaient présents : M. Gilbert LEININGER, Mmes Nicole GUNTHER, Claire HEINTZ, M. Jean-Michel HOTTIER, Mme Marièle WIES et M. Daniel WOLFF, Adjoints au Maire,  
Mmes Monique BOEHM, Céline CLAUDE, Nathalie ERNST, MM. Stéphane FAUTH, , Mmes Véronique LORENTZ, Corinne MULLER, Adrienne RATH, MM. Gilles RENCKERT, Dominique SCHLAEFLI, Mmes Audrey VALENTIN, Florence WACK, M. Guy ATHIA, Mme Cathy MULLER, M. Bernard SCHWENGLER, Mme Danièle HENRIE, MM. Eric GAUTIER et Pierre-Yves ZUBER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MM. Thierry JAMBU, Gérard GLOECKLER, Hervé WEISSE, Muhammet YAZMIS et Mme Valérie FRIEDERICH qui ont donné procuration respectivement à MM. le Maire, Mme BOEHM, MM. RENCKERT, LEININGER et AHIA.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Thèmes**

1. Transformation de l'ancienne médiathèque en accueil périscolaire - Plan de financement – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Maîtrise d'œuvre - Forfait de rémunération - Fixation – Avenant - Ajustement et vote de crédits – Décision modificative n° 1 – Approbations –  
67021-016-2015-04-08-42

1. **TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE EN ACCUEIL PERISCOLAIRE  
PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – MAITRISE D'ŒUVRE -  
FORFAIT DE REMUNERATION - FIXATION – AVENANT - AJUSTEMENT ET VOTE  
DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – APPROBATIONS –  
67021-016-2015-04-08-42**

Le Conseil Municipal,

VU le marché, en date du 2 décembre 2014, confiant au Cabinet "K Ingénierie" la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de transformation de l'ancienne médiathèque en accueil périscolaire, le coût prévisionnel de 400 000 € H.T. du programme déterminant, au taux de 10,8625%, une rémunération de 43.450 € H.T,

INFORME que l'Avant-Projet Définitif établi à la somme de 816.584 € H.T le coût prévisionnel des travaux confiés au Maître d'Œuvre et le montant définitif de la rémunération à 78.096 € H.T,

CONSIDÉRANT la proposition d'approuver l'Avant-Projet Définitif et le coût total prévisionnel de cette opération,

CONSIDÉRANT la proposition d'approuver le 1er avenant en plus de 34.646 € H.T, formalisant le montant forfaitaire des honoraires,

VU les avis favorables émis par les Commissions des Finances et Réunies,

Après examen et discussion,

DÉCIDE,

à la majorité des membres présents et représentés,  
Mmes FRIEDERICH, MARLIER-MULLER, VIERLING-HENRIE,  
MM. ATHIA, SCHWENGLER, GAUTIER et ZUBER s'étant abstenus

DE RAPPORTER sa décision du 23 mars 2015, adoptée en la matière,

D'ADOPTER l'Avant-Projet Définitif présenté au titre des travaux de transformation de l'ancienne médiathèque en accueil périscolaire,

D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux, déterminé pour un montant de 863.490 € H.T, soit 1.036.188,00 € T.T.C, hors honoraires et frais accessoires,

D'APPROUVER le coût prévisionnel global de l'opération, déterminé pour un montant de 1.011.217 € H.T, soit 1.213.460 € T.T.C,

D'APPROUVER le plan de financement de cette opération selon les modalités ci-après :

<b>Opération 6403 - Accueil périscolaire - Extension</b>			
<b>Dépenses</b>			
<b>Imputations</b>		<b>Libellés</b>	<b>Montants T.T.C</b>
<b>Art.</b>	<b>Fonct.</b>		
2313	64	Travaux transformation médiathèque	826 301,00 €
2313	64	Modification de l'existant Maison Enfant	153 600,00 €
2313	64	Travaux de toiture	56 287,00 €
<b>sous-total travaux</b>			<b>1 036 188,00 €</b>
2313	64	Honoraires	93 715,00 €
2313	64	Publications, contrôle technique, SPS, sondages, géomètre	24 757,00 €
2183	64	Matériels de bureau & informatique	4 800,00 €
2184	64	Mobilier	36 000,00 €
2188	64	Autres immobilisations corporelles	18 000,00 €
<b>Total général</b>			<b>1 213 460,00 €</b>

<b>Opération 6403 - Accueil périscolaire - Extension</b>			
<b>Recettes</b>			
<b>Imputations</b>		<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>Art.</b>	<b>Fonct.</b>		
10222	0112	Fonds de compensation de la T.V.A 1.213.460 € x 15,482%	187 867,00 €
1331	64	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux escomptée (1.011.217 € x 40%)	404 486,00 €
1318	64	Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales escomptée (1.011.217 € x 30%)	303 365,00 €
1641	0103	Emprunt	317 742,00 €
<b>Total</b>			<b>1 213 460,00 €</b>

DE FIXER à la somme de 78.096 € H.T. la rémunération forfaitaire du Cabinet "K Ingénierie" au titre de la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de transformation de l'ancienne médiathèque en accueil périscolaire,

D'ADOPTER pour la somme de 34.646 € H.T., l'avenant n° 1 en plus au marché de Maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet "K Ingénierie", au titre de ces travaux,

DE PORTER en conséquence le montant de ce marché à la somme de 78.096 € H.T.,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché.

DE CHARGER M. le Maire de solliciter le bénéfice de la subvention pouvant être attribuée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2015 dans le cadre des opérations publiques et projets contribuant à la mutualisation des services et des moyens et/ou au maintien du service public en milieu rural,

DE CHARGER Monsieur le Maire de solliciter le bénéfice des aides financières pouvant être attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin au titre de l'extension des locaux dévolus à l'accueil périscolaire de BARR,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et marchés liés à la mise en œuvre de la présente décision,

D'IMPUTER les dépenses à l'Opération d'équipement n° 6403 (Articles 2313 - Code Fonctionnel 64) du budget de l'exercice en cours,

D'ADOPTER une première décision modificative du Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Ville de BARR,

DE VOTER à l'Opération d'Équipement précitée un crédit complémentaire de 69.100,00 € financé par emprunt (article 1641 "Emprunts en euros" -Opération financière – Code fonctionnel 0103).

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole M. le Maire lève la séance à 20 h 20.